



**DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
EN SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

Le quorum (au moins de 5 élus présents) étant atteint,
L'assemblée peut valablement délibérer
(Article L2121-25 CGCT)

N° DE DELIBERATION	OBJET	SENS DES VOTRES		
		POUR	CONTRE	ABS
0005/2023	Vote du Budget CCAS 2023	6		

Le Président du CCAS,
Jean Marie LEONARDIS